



Propriétaire je veux vendre mes filles refusent

Par **PATGA**, le **20/01/2008** à **12:12**

Bonjour

J'ai un important souci et qui me tracasse.

A 76 ans, je suis propriétaire d'une maison que je n'habite pas.

Mon épouse est décédée depuis 1999 et j'ai deux filles.

Les années passent et la maison se dégrade petit à petit.

J'ai donc proposé à mes filles de vendre la maison afin qu'elles puissent profiter de ce qui leur revient, tout en sachant aussi que cela me retirera le souci de la dégradation de la maison.

Mes filles refusent la vente.

Je précise qu'elles refusent de vendre, mais aussi de participer à l'entretien de la maison, ce qui ne me semble pas logique dans ce cas.

Quels sont mes droits et possibilités face à ce problème ?

Je vous remercie.

Cordialement.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **21/01/2008** à **15:59**

Bonjour,

Il faut liquider l'indivision qui vous lie à vos filles. Soit amiablement, soit par voie judiciaire.

"nul n'est contraint de rester en indivision"...

Lors de la liquidation, soit vos filles vous rachètent votre part, soit elle seront contrainte de vendre.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com

Par **PATGA**, le **21/01/2008** à **20:13**

merci pour ce retour rapide.

Cordialement